

**PAR COURRIEL**

Québec, le 17 février 2021

Madame Marie-Hélène Gauthier  
Membre  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

Madame,

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le *projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury par Valoris*, et ce, à compter du 15 mars 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 4 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, je vous nomme présidente de la commission chargée de tenir une audience publique sur ce projet.

Par ailleurs, considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables pour protéger la santé de la population, notez que, pour la réalisation de ce mandat, les règles de procédure temporaires du BAPE s'appliquent.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Philippe Bourke

c. c. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications

**PAR COURRIEL**

Québec, le 17 février 2021

Monsieur Michel Germain  
Membre  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
140, Grande Allée Est, bureau 650  
Québec (Québec) G1R 5N6

Monsieur,

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le *projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé sur le territoire de la municipalité de Bury par Valoris*, et ce, à compter du 15 mars 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 4 des *Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir une audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par Marie-Hélène Gauthier.

Par ailleurs, considérant la situation actuelle entourant la COVID-19 et les mesures particulières applicables pour protéger la santé de la population, notez que, pour la réalisation de ce mandat, les règles de procédure temporaires du BAPE s'appliquent.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Philippe Bourke

c. c. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications